



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-03-2026 /

Dossier complet le : 18-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015411/KK P

1 Intitulé du projet

Creation de surfaces d'activites destines a du stockage et des bureaux - ZA La Houssoye

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPII POLYGONE

Raison sociale

societe SPII-Polygone

N° SIRET

43038959300061

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

D'HONDT

Prénom(s)

Daniel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site s'inscrit sur la commune d'Ennetieres-en-Weppes. Le site est accessible par le chemin de la Patinerie depuis la Zone d'Activites de la Houssoye. Il s'agit d'un ancien site de cultures. Le projet consiste a realiser les voiries, les parkings, les reseaux, les structures de gestion des eaux pluviales et la reserve incendie de 540 m3 afin de mettre en oeuvre des batiments d'activite destines a du stockage et bureaux dont la repartition se fera suivant 3 ensembles : - un ensemble A, a l'Ouest, divise en 3 sous ensemble A1, A2 et A3 , respectivement pour la partie activite de 595m², 826m² et 595 m² et disposant chacun d'une zone de bureau en R+1 de 198 m² (total niveaux) - un ensemble B, central, divise en 3 sous ensemble B1, B2 et B3 , respectivement pour la partie activite de 1039m², 984m² et 2443m² et disposant chacun d'une zone de bureau en R+1 de 262 m² (total niveaux) pour B1 et B2 et de 312 m² pour B3 - un ensemble C a l'Est, divise en 3 sous ensemble C1, C2 et C3 , pour la partie activite de 2 999 m² chacun et disposant chacun d'une zone de bureau en R+1 de 600m² (total niveaux) Les surfaces de stationnement seront deployees au plus pres des batiments et repartis de maniere a tous les desservir : au total 202 places. Les espaces extérieurs feront l'objet d'aménagement

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'OAP (Orientation d'Amenagement et de Programmation) 122 : BOIS-GRENIER - ENNETIERES-EN-WEPPEZ ZONE D'ACTIVITES DE LA HOUSOYE 3 (secteur 1Bis). Il s'agit d'une OAP d'ouverture a l'urbanisation dont l'objectif est de poursuivre le developpement du parc d'activite de la Houssoye, qui est aujourd'hui principalement situe sur la Chapelle-d'Armentieres, afin d'accueillir des unites a vocation productive, des activites artisanales et de services. Le site est en Zone AUCA (zone a urbaniser constructible activites) du PLU3. Le projet prévoit la mise en oeuvre d'environ 11 157m² d'espaces verts, soit 29.48% du terrain de l'emprise du terrain. Les activites prevues sont des activites destines a du stockage et des bureaux. Ces activites seront abritees dans plusieurs batiments distincts. Il n'y aura pas d'activite nocturne sur le site, ni de production de dechets dangereux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier sera sécurisé par des clotures en bardage pour limiter les risques d'intrusion. La 1^{er} phase des travaux consiste à : - préparer le terrain, niveler, et réaliser le terrassement, avec évacuation en centre agréé si nécessaire ; - réaliser les équipements communs de VRD : réseaux divers, structures de gestion des eaux pluviales (tamponnement/infiltration), réserve incendie, fond de forme des voiries. La 2^e phase des travaux consiste à : - construire les bâtiments après le dimensionnement des fondations, établi en fonction des caractéristiques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique réalisée avant le démarrage des travaux : clos et couvert ; - mettre en œuvre les lots techniques et aménager les équipements intérieurs suite à la réalisation du clos/couvert ; - réaliser les chaussées des parkings et les voies de circulation. - clôturer le site et réaliser l'aménagement paysager avec des essences locales. Un coordinateur SPS sera mandaté pendant toute la durée du chantier et une charte chantier propre sera imposée dès le démarrage des travaux. Les déchets de chantier seront triés et valorisés/recyclés au maximum.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet envisagé comprendra à terme environ 3 bâtiments divisés chacun en 3 sous-ensembles. La lisière végétalisée mise en œuvre (épaisseur et taille adaptées) en limite du projet va créer un masque vis-à-vis des autres phases opérationnelles à venir dans le cadre de l'OAP. Le pétitionnaire précisera aux usagers des lieux les différentes modalités de fonctionnement : - par signalétique au sol et verticale : la vitesse de circulation limitée à 20 km/h, le sens de circulation, les modalités de stationnement - par règlement : les modalités de raccord aux réseaux, notamment les eaux usées et les eaux pluviales. Le pétitionnaire gardera à sa charge ou à celle de l'entité en charge de la copropriété : l'entretien des bassins, la gestion des espaces verts et des réseaux sous voiries. Les différents propriétaires des bâtiments (ou leurs locataires) auront à charge la totalité de l'entretien de leurs locaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface terrain d'implantation sur les parcelles cadastrales suivantes : 18, 19, 20 et 21 de la section ZA Emprise au sol totale des bâtiments Places de parking Espaces verts	(37848 , m²) (17264, m²) (202, places) (11157, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi - MEL : PLU3, approuve le 28/06/24, revise et entre en vigueur le 16/12/25 : zone AUCA

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est : - ZNIEFF de type I : Mares et prairies de Fromelles et d'Aubers (310030056) : a 4.1km (Sud-Ouest).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE MEL approuve le 29/04/22. Le site ne se situe pas dans une zone a enjeux du PPBE. PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres du Nord (routieres et ferroviaires) 4eme echeance : la partie Sud-Est du site (espaces verts et parking) est concerne par le bruit du reseau ferre : 55-60db(A). La Servitudes relatives aux voies ferrees T1 s'arrete a la limite Sud Est du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est l'Eglise Saint-Corneille a Englos (1910152451) : la limite de perimetre de protection (AC1) se trouve a 961m au Sud Est du site. Site patrimonial remarquable le plus proche : Site patrimonial remarquable de Beaucamps-Ligny (1909300015) : a 2.3km au Sud Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'etude realisee met en evidence l'absence de zone humide sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollue ou potentiellement pollue a proximite du site. Le site Casias SSP3971533 se situe a 350 m a l'Est du site. Il s'agit d'une station service en activite.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	le site n'est pas dans la ZRE de la nappe des calcaires carboniferes, mais limitrophe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'aire de captage d'alimentation en eau potable la plus proche se trouve a 3.9km au Sud du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est la Facade de l'Esplanade (59 SI 02) a Lille situe a 7.6 km a l'Est du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est a environ 20.5 km au Sud Est du site (FR3112002 -Zone de protection speciale Les Cinq Tailles a Thumeries)- Directive Oiseaux.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est le Jardin Vauban et abords(59 SC 11) qui se situe a 7.5km a l'Est du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'alimentation en eau des batiments et bureaux sera faite par le reseau d'alimentation en eau potable du chemin de la Patinerie. Une cuve de recuperation des eaux pluviales sera installee et utilisee pour l'arrosage des espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les niveaux d'eaux releves debut des annees 2000 dans des ouvrages environnants font etat de niveaux d'eau releves a environ -10m par rapport au TN. Aucun sous-sol ne sera mis en oeuvre dans le cadre du projet (absence de partie enterree).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'equilibre des mouvements de terre : deblais/remblais sera etudie afin de permettre la reutilisation maximum des deblais du projet pour le remblais et la PST (Parti Superieur de Terrassement) suivant caracteristiques des deblais identifies dans l'etude geotechnique. En complement, des merlons pourront etre realises.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais compenseront au maximum les remblais necessaires. Certains remblais techniques necessitent une amenee de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Cette amenee de materiaux correspond a des materiaux de carriere : sablons, sablage de tranchee,...

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un assainissement non collectif sera mis en oeuvre pour les eaux usees conformement au zonage assainissement non collectif dans lequel le site se situe (PLUi). Les eaux pluviales seront gerees par infiltration avec la creation d'ouvrages de gestion (noue et bassins). Ils permettront la gestion a la parcelle pour une periode de retour 30ans et une centennale circonscrit au site. Le site sera desservi
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'aménagement vegetalise et arbore du site va permettre le developpement de la biodiversite, biodiversite actuellement tres limitee sur le site (voir Annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est a environ 20.5 km au Sud Est du site (FR3112002 -Zone de protection speciale Les Cinq Tailles a Thumeries)- Directive Oiseaux. L'eloignement de ce site et la nature des habitats du site permet d'eviter tout effet sur cette zone de protection speciale et les habitats et especes ayant justifie sa designation. Le projet ne presente donc pas d'incidence sur le site NATURA 2000 identifie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situe a l'interieur de la zone du PLUi et de l'OAP 122 : BOIS-GRENIER - ENNETIERES-EN-WEPPES ZONE D'ACTIVITES DE LA HOUSOYE 3 (secteur 1Bis). Il s'agit d'une OAP d'ouverture a l'urbanisation dont l'objectif est de poursuivre le developpement du parc d'activite de la Houssoye.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRt approuve
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aleas retrait et gonflement des argiles : moyen Zone potentiellement sujettes aux debordement de nappes et pour partie inondations de cave : fiabilite moyenne a forte Aucune mouvement de terrain aux alentours du site Exposition sismique faible (zone 2) Radon : potentiel faible (categorie 1)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activites du site ne sont pas industrielles. Il s'agit de stockage et de bureaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le terrain du site n'a jamais accueilli d'activites industrielles et/ou polluantes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pour les vehicules legers, il s'agit des déplacements des salariés. Le trafic poids lourds correspond a celui lie a l'activite de stockage des batiments nommes A, B et C sur le plan. L'acces au site se fait par la zone d'activites existante : aucune zone d'habitation pour acceder au site depuis l'autoroute A25.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Du bruit peut etre genere par le trafic routier, pouvant etre considere comme non significatif au vu de l'activite de l'environnement du site (zone d'activites). Habitations les plus proches a plus de 500m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site dans l'extension de la zone d'activite et partie Sud-Est du site (espaces verts et parking) concerne par le bruit du reseau ferre.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activite du batiment mis en oeuvre n'engendre pas de rejet atmospheriques et il n'y a pas de zones de stockage exterieur de matieres organiques.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun equipement sur site n'est amene a engendrer des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur limitera le flux lumineux emis dans l'hemisphere superieur de la lanterne. L'eclairage du parking sera coupe a la fermeture et se fera par programmation : eclairage durable prevu.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site se situe dans une zone d'activites existante.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'exploitation du site n'engendre pas de rejets gazeux dans l'air (pas de process et mode de chauffage de type pompe a chaleur). Les rejets indirects sont lies a la circulation induite et existante de vehicules dans un contexte ou les axes routiers sont avoisinants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides sont les eaux usees, issues des sanitaires des batiments d'activite.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Elles sont traitees par le systeme d'assainissement non collectif mis en oeuvre sur site (epuration anaerobie et aerobie) puis infiltrées dans le sol : ANC valide et controle par le SPANC de la MEI.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents sont les eaux pluviales de toiture et de voiries. Elles sont traitées par un déboureur-separateur d'hydrocarbure, tamponnées et ensuite infiltrées. Une partie des eaux pluviales de toiture est dirigée vers une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts, avec une surverse vers les structures de gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits par le site sont des déchets de bureau et assimilés domestiques et potentiellement des déchets issus du déconditionnement (cartons, films). Les déchets seront triés. Ils feront l'objet d'une collecte via le service de la MEL (dotation de 1100L). Les boues issues du séparateur hydrocarbures seront reprises par un collecteur agréé et traitées dans une unité autorisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude n'intercepte pas de périmètre de monument de site historique classé. 29.48% de la parcelle est aménagée en espaces verts paysagers de qualité. Au vu de la localisation du site et de l'activité, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les parcelles sont des anciens terrains agricoles dont l'exploitation est arrêtée. Ces parcelles rentrent dans le cadre de l'OAP 122 ZONE D'ACTIVITÉS DE LA HOUSOYE 3 (secteur 1Bis) : OAP d'ouverture à l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans la continuité du développement de la zone d'activités de la Houssoye, qui accueille déjà plusieurs installations à vocation économique et d'activités. Les incidences potentielles cumulées entre des projets à proximité concernent principalement les thématiques suivantes : trafic et déplacements, gestion des eaux pluviales et des effluents et bruit. Au regard, de la nature des activités et des mesures de gestion prévues (gestion à la source des eaux pluviales, insertion dans une zone d'activités existante, éloignement des habitations), les incidences cumulées entre les projets restent faibles et compatibles avec la vocation économique du secteur. Il n'y a pas de projets approuvés, à date du dépôt de ce dossier, dans un rayon de 5 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

Il n'existe pas a ce jour d'evaluations des incidences realisees dans le cadre d'une autre legislation applicable au projet et/ou au site specifiquement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d’être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s’assurer de l’absence d’impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Annexe 9 - Mesures d'evitement et de reduction

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne parait pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet est réalisé conformément à l'OAP 122 du PLUi3 de la MEL, PLUi3 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. De plus, la modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal 3 a fait l'objet d'un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France, sur l'examen au cas par cas « ad hoc » réalisé par la Métropole Européenne de Lille (14/01/2025). La destination future du site est compatible avec le règlement du PLUi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LAGNIER

Prénom Stephanie

Qualité du signataire Chargee d'affaires

À Douai

Fait le 18-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)